

Avis d'Appels d'Offres Ouverts
-Séance publique-

Le 04/10/2011, il sera procédé en séance publique, au siège de l'Agence Urbaine Kénitra - Sidi Kacem, à l'ouverture des plis qui concerne l'appel d'offres n°03/2011 pour la réalisation des prises de vues aériennes en couleur au 1/7500^{ème}, établissement de plans stéréophotogrammetriques (restitution) et des orthophotos plans au 1/2000^{ème} de la ville de Sidi Slimane et de sa périphérie (communes rurales de Dar Bel Amri, Boumaiz et Oulad Ben Hammadi), province de Sidi Slimane.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5000,00dhs).

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au siège de l'Agence Urbaine Kénitra - Sidi Kacem à rue Lamhaned Kacem - Bir Rami Est- Derrière le Siège du Tribunal de Première Instance - BP 1356 - Kénitra (Service des marchés) - Tél : 0537-37-22-11 Fax : 0537-37-84-97 et peuvent également être téléchargés à partir du site web de l'Agence : <http://www.auks.ma>

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être envoyé par voie postale aux concurrents qui les demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être faits conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Décret n° 2-06-388 précité.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs offres au siège de l'AUKS précité, contre accusé de réception ;
- soit les envoyer par courrier recommandé au siège de l'AUKS précité ;
- soit les remettre, séance tenante, au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 23 du Décret n° 2-06-388 précité.